

Sigrales

Paris, le

23 SEP. 2026

Mesdames et messieurs les acteurs du logement,

J'ai reconnu dès ma prise de fonction la gravité de la crise que connaît le monde du logement et les effets délétères de cette crise sur notre économie et sur notre pacte social.

Pour trop de Françaises et de Français, ne pas trouver un logement qui correspond à leurs besoins est une cause de renoncement.

Renoncement à un projet d'étude.

Renoncement à une opportunité professionnelle.

Renoncement à fonder une famille.

Aussi, dès la loi de finances 2026, ce Gouvernement a fait le choix de soutenir massivement le secteur, que ce soit le logement social, l'investissement locatif privé ou l'accès à la propriété.

Certains premiers signaux sont encourageants : hausse des permis de construire accordés (+1,4 % sur 6 mois), des mises en chantier (+11,8 %), ou encore des prêts accordés par la Caisse des Dépôts et des Consignation pour la construction de logements sociaux (+14 %).

Mais le compte n'y est pas pour atteindre les 400 000 logements par an dont le pays a besoin.

Cela est en partie dû à des causes extérieures comme la guerre au Moyen-Orient, qui pèse sur les prix de l'énergie et donc des matériaux. C'est aussi le résultat des taux de crédit immobilier, qui dépassent désormais les 4 %.

Mais c'est aussi le résultat de causes intérieures, que nous pouvons lever si tous les acteurs publics et privés se mobilisent conjointement. C'est le sens du Plan Relance Logement que j'ai lancé le 23 janvier 2026.

Le projet de budget qui sera présenté très prochainement poursuivra la démarche entamée en 2026.

Et la priorité sera donnée au logement social, dont il faut sans cesse rappeler qu'il est un atout majeur du modèle français du logement et un vecteur de cohésion sociale et territoriale.

Le parc social loge la France telle qu'elle est, et pas telle que certains voudraient qu'elle soit.

Je maintiendrai dans le projet de loi de finances pour 2027 les 500 millions d'euros consentis au logement social en 2026 ainsi que les avantages dont il bénéficie en contrepartie des loyers encadrés, tels que l'exonération de taxe foncière. Cette reconduction stricte des moyens, dans un budget qui comporte un effort significatif sur les dépenses publiques, montre la priorité au logement que nous nous fixons.

Nous proposerons également de nouvelles ressources pour financer de façon plus pérenne la construction de logements sociaux en outre-mer.

Enfin nous contribuerons à la transformation du parc avec un bonus adaptation pour que les logements sociaux soient équipés pour faire face aux vagues de chaleur.

Concernant l'accès à la propriété, nous prolongerons au-delà de 2027 le prêt à taux zéro qui soutient chaque année 70 000 ménages dans leur accession à la propriété, pour un montant de 2,4 milliards d'euros.

Nous irons même plus loin : conscients que la baisse de la natalité est aggravée par les difficultés d'accès à un logement adapté au moment où les ménages envisagent d'avoir un enfant, nous proposerons dès le texte initial du projet de la loi de finances d'élargir le prêt à taux zéro en permettant à tous les ménages ayant un enfant à naître, ou né il y a moins de trois ans, d'en bénéficier.

Enfin, sur l'investissement locatif et comme nous nous y sommes engagés, le dispositif dit « Jeanbrun » sera complété dans le cadre du projet de loi en préparation par le ministre du Logement, pour être rendu significativement plus attractif dans les logements anciens.

En contrepartie, le soutien fiscal à la location meublée sera réorienté. Le mitage des centres villes, dans les zones tendues, par des locations de courte durée à vocation touristique, ne doit pas être fiscalement plus avantageux que les locations de longue durée.

Le projet de loi visant la relance et décentralisation du logement, déjà voté par le Sénat, sera prochainement examiné à l'Assemblée nationale. Je m'engage à ce qu'il soit inscrit à l'ordre du jour.

Il intègre des réformes structurelles en matière de décentralisation en confiant davantage de pouvoir à l'échelon local, qui doit dorénavant être l'autorité « organisatrice de l'habitat » sur son territoire et pour l'attribution des logements sociaux.

Il embarque également la simplification des règles d'urbanisme sur le modèle de Notre-Dame et des Jeux Olympiques, ainsi que le 3^{ème} programme national de rénovation urbaine annoncé à Marseille en avril dernier, très attendu pour poursuivre la transformation des quartiers mais aussi des zones en déprise.

Enfin, il comportera une mesure pour accompagner ceux qui ont perdu leur maison après les incendies de cet été en leur permettant de la reconstruire à l'identique, plus facilement.

Mesdames, Messieurs,

La crise du logement ne peut pas être mise entre parenthèse en attendant la prochaine élection présidentielle.

Dans une situation budgétaire difficile, le Gouvernement fait le choix de continuer à soutenir le secteur du logement, dans le projet de loi de finances et au travers d'un projet de loi dédié.

Ces réformes sont utiles, elles sont même indispensables, elles ne se traduiront cependant en logements que si chacun s'en empare et les mobilise.

Vous pouvez compter sur l'État et ses opérateurs pour la relance du logement, à vos côtés, avec un objectif clair : 2 millions de logements supplémentaires d'ici 2030.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les acteurs du logement, en l'engagement sincère du Gouvernement à vos côtés.

Bien à Vous,

Sébastien LECORNU